COMMUNE LE THOU

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

Délibération n° 2026-10-19-1

Budget principal. Décision modificative

Non concerné

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-10-19-2

Subvention à verser à un particulier dans le cadre du « projet d'opération d'habitat » de la CDC Aunis Sud – Thématique « adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ».

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme indiqué dans la délibération susmentionnée, une subvention d'un montant de 500 € à un particulier dans le cadre du programme « adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-10-19-3

Conditions d'attributions des logements sociaux communaux et conditions générales des baux.

Critères d'attribution :

Monsieur le Maire propose de définir les critères d'attribution des logements sociaux situés rue du Fief Mignon à La Gare selon la grille de cotation suivante :

Situation du logement actuel	
Logement insalubre ou indigne	2
Logement précaire ou temporaire	1
Taille du logement inadapté, suroccupation ou sous occupation	1
Logement remis en vente par son propriétaire	1
Loyer trop élevé : taux d'effort élevé de 33 à 50%	2
Loyer trop élevé : taux d'effort au-delà de 50%	3
Personne sans domicile fixe	3
Situation personnelle	
Personne relevant du 1er quantile (inf à 60%)	5
Famille monoparentale	3
Situation professionnelle	
Travaille sur le territoire Aunis Sud	1
Habite sur le territoire Aunis Sud	1
Jeunes – 25 ans	1
Public prioritaire	
Personnes reconnues prioritaires et urgentes par la commission DALO	10
Personnes victimes de violences intrafamiliales	5
Personnes en situation de handicap dans le foyer (reconnaissance MDPH)	3

Conditions générales de baux :

- Révision des loyers : au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente.
- Durée du contrat de location : le contrat de location est conclu pour une durée de trois ans, reconduit pour des périodes de trois ans.
- Modalités de paiement du loyer : le loyer est payé mensuellement à terme échu.
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer en principal.

Il est précisé que la commission d'attribution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) examinera les demandes et proposera à Monsieur le Maire une liste d'attributaires.
In fine, Monsieur le Maire signera les baux en vertu d'une délégation de signature.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-10-19-4

Convention financière portant sur la construction de 10 logements locatifs sociaux « lotissement Les Talmeniers » entre Habitai 17 et la commune du Thou.

A la suite de nombreux échanges entre la commune du Thou, le promoteur, la DDTM et Habitat 17, il a été étudié le projet de construction de 10 logements sociaux locatifs sociaux au sein du lotissement « le Pars ces Talmeniers ».

Par convention, dont les termes sont exposés par Monsieur le Maire, la commune du Thou s'engage à attribuer une subvention d'équilibre de 90 000€ permettant d'assurer l'équilibre financier du projet et donc de permettre sa réalisation.

L'échéancier de versement sera fixé comme suit :

- 30 000€ au démarrage du chantier et signature de l'acte authentique prévu au 1er semestre 2027 ;
- 30 000€ au 2ème trimestre 2028 ;
- 30 000€ au 2ème trimestre 2029.

La délibération est adoptée – 1 voix contre – 2 abstentions

Délibération n° 2026-10-10-19-5

Délégation du Conseil Municipal au Maire

le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire la signature des baux relatifs à la location des logements sociaux communaux rue du Fief Mignon à La Gare.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-10-10-01-6

Convention de mise à disposition du service technique de la Communauté de communes Aunis Sud auprès de ses communes membres

Mise à disposition par convention de nacelle autoportée avec ou sans personnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **mardi 20 octobre 2026**